

Paris étend la gratuité des prêts de CD et DVD dans les médiathèques municipales

Sur proposition de Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire, le Conseil de Paris vient de décider d'étendre la gratuité des prêts de CD et de DVD dans les médiathèques municipales aux jeunes Parisiens (- de 18 ans) et aux personnes qui bénéficient des minimas sociaux. Une mesure qui renforce l'accès de tous à la culture et aux loisirs.

Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire, en charge de la culture, a proposé au Conseil de Paris d'étendre les conditions de gratuité de l'emprunt des CD et des DVD dans les médiathèques municipales.

En complément des dérogations existantes – personnes en situation de handicap et étudiants des écoles relevant de la Ville de Paris – ce sont désormais les jeunes Parisiens (- de 18 ans) et les bénéficiaires de minimas sociaux qui pourront emprunter librement ces contenus.

En effet, si l'emprunt de livres est totalement gratuit pour l'ensemble des usagers, un abonnement payant s'avérait nécessaire pour emprunter CDs et DVDs (30,50€/an pour les CDs et 61€/an pour CDs et DVDs).

« Cette mesure simple et concrète, traduit l'ambition de l'Exécutif parisien pour une offre culturelle diversifiée et accessible à tous, en particulier aux plus jeunes et aux plus démunis. C'est aussi une façon de renforcer encore davantage l'attractivité des collections des médiathèques municipales, qui s'adressent à tous les âges et à tous les goûts », souligne Bruno Julliard.

En matière musicale, cinématographique mais aussi littéraire, les collections des bibliothèques, riches et diversifiées, contribuent à l'éducation artistique et culturelle des Parisiens et constitue pour eux une offre complémentaire à l'offre marchande.